PROCES-VERBAL
de l'Assemblée générale des délégués
du 28 mars 2026, Salle Prafleuri à Collonges

1. Contrôle des présences

Présents
65 chœurs mixtes, 12 chœurs d'enfants, 4 chœurs des jeunes, 5 chœurs d'hommes et 3 chœurs de dames, soit 89 chœurs représentés par 130 délégués et 16 membres du comité, membres d'honneur, invités et médias.

Excusés
M. Mathias Reynard, Conseiller d'État, M. Alain Dubois, Chef du Service de la Culture, M. Christof Ramseier, Président de l'USC, M. Amadé Schnyder, Directeur AMO, Mme Isabelle Bindith, Présidente de la Sté cantonale des Chanteurs de Neuchâtel, M. Jean-Michel Hiroz, Président du GSCBV, Mmes Valérie Guigoz, Sophie Bender, MM. Pierre-Alain Barras, Edouard Delalay, Samuel Emery, Léo Fardel, Félix Ruppen, Arnold Steiner, Jean-David Waeber, Adrian Zenhäusern, membres d'honneur de la FSCV.

2. Ouverture de l'Assemblée générale à 09h00

Le président Fabien Albasini souhaite une cordiale bienvenue aux chanteurs, amis, délégués et invités. Ses salutations et remerciements vont en particulier à la commune de Collonges, par son président Michel Tacchini qui nous fait l'honneur de sa présence. Il salue et remercie les membres de l'Ensemble Outre-Rhône de Collonges-Dorénaz pour l'accueil et le soutien logistique.

Cette rencontre annuelle importante permet de dresser le bilan de l'année écoulée et de regarder, ensemble, vers l'avenir tout en renforçant les liens qui nous unissent dans la passion du chant.

Au nom du comité cantonal, le président salue et remercie chaque choriste, chaque chef de chœur, chaque membre actif de nos sociétés pour leur engagement sans faille au service de l'art choral.

Des saluts particuliers sont adressés aux membres d'honneur présents qui témoignent leur attachement à notre Fédération, à Mme Carmen Bender, notre administratrice actuellement en congé maternité, à Mme Corinna Timm qui assure la traduction simultanée, à Mme Edith Frei, membre du comité de l'association cantonale des musiques valaisannes.

Il remercie Béatrice Albasini, secrétaire ad hoc, en remplacement de notre administratrice.

2.1. Allocution de M. Michel Tacchini, Président de la commune de Collonges

M. Michel Tacchini, Président de la commune de Collonges, souhaite la bienvenue aux délégués et invités. Il présente sa commune, son passé et son avenir, le souci actuel de préserver un village à taille humaine et de maîtriser sa gestion démographique, son aménagement et ses ressources énergétiques.

Le dynamisme de la commune est mis en lumière grâce aux 10 sociétés locales, dont la société de musique La Collongienne et l'Ensemble Outre-Rhône qui contribuent à égayer la vie du village.

M. Tachini adresse ses remerciements aux personnes présentes et ses félicitations particulières au Comité de la Fédération. Il annonce un apéritif offert par la commune et remercie les membres de la chorale "Ensemble Outre-Rhône" pour l'organisation et l'accueil de la journée.

2.2. Chant d'ouverture "Te voici vigneron", direction Alain Carron

2.3. Nomination des scrutateurs :

Mme Pascale Pignat, Chœur-mixte de Collombey et M. Pierre-André Bruchez, Chœur Ste-Cécile de Chamoson.

2.4. Approbation de l'ordre du jour

Les sociétés ont été informées de l'AG et convoquées en temps opportun.
Nous constatons un oubli dans l'ordre du jour et souhaitons ajouter au point 10 la réorganisation du comité cantonal ; les divers viendront au point 11.
Selon l'article 14 des statuts, aucune proposition écrite n'a été déposée dans les délais, aucune remarque n'est émise parmi les délégués, l'ordre du jour est approuvé.

3. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mars 2025 à Grimisuat

Le procès-verbal, en ligne sur www.chanter.ch, a été adressé aux membres, aucune remarque n'est formulée. Il est accepté par l'assemblée avec les remerciements à sa rédactrice.

De nombreux chanteurs et chanteuses nous ont quittés durant cette année. En pensée avec tous les défunts de nos chorales, nous leur rendons hommage par le chant **La sera sper il lag**, dirigé par Marie Favre.

4. Admissions et démissions

Admission : Aucune demande d'admission.

Création de 3 nouveaux chœurs d'enfants, membres d'office de la Fédération :
- Choeur d'enfants du Temple protestant de Sion, 20 membres, direction Ruth Bonucelli-Bovier
- Chœur du Bienheureux à Orsières, 11 membres, direction Chantal Fellay
- Choeurs d'enfants du Châble, 75 membres, direction Héloïse Bridy

Démissions :
- La Chorale Ste-Cécile, Chœur d'hommes de Vionnaz
- Chœur mixte St-Michel, Les Evouettes
- Chœur GENAC, Sierre
- La Chorale de Massongex par cessation d'activité

5. Rapport 2024 du Comité Cantonal

5.1. Président : Fabien Albasini

Le rapport d'activité 2025 débute par le traditionnel rapport du président. Je poursuivrai avec la commission Administration et Communication puis chaque commission vous partagera son rapport respectif.

L'année écoulée a une nouvelle fois démontré que le chant choral occupe une place essentielle dans la vie culturelle de notre canton. Les nombreuses manifestations et concerts organisés à travers le canton ont permis de faire vivre notre passion commune et de renforcer les liens entre les choristes avec engagement et générosité. Dans ces moments de partage, nous avons constaté le plaisir de chanter ensemble, l'importance du lien social que nos choeurs créent et entretiennent. Ces moments sont précieux et participent pleinement au dynamisme de notre Fédération.

Le comité s'est investi avec sérieux afin de soutenir les sociétés membres, de coordonner les activités et de développer des projets favorisant la formation et la relève. Les échanges réguliers et la collaboration entre les différents acteurs témoignent d'une réelle volonté d'avancer ensemble.

A titre personnel, j'ai tenu à m'impliquer dans l'organisation de notre camp d'été "Choeur en Herbe", une initiative précieuse pour la relève, en y consacrant de nombreuses heures pour soutenir l'équipe en place.

Ce projet, destiné aux jeunes de 12 à 30 ans, me tient particulièrement à coeur et est essentiel : il nous rappelle que l'avenir de nos sociétés dépend de notre capacité à transmettre notre passion aux jeunes générations. La commission musicale reviendra plus en détail sur la programmation alléchante proposée cette année.

Comme vous le savez, après une saison 2024/2025 de transition où nous avons avancé sans présidence à la tête de notre Fédération, nous sommes revenus à une situation normale lors de notre dernière assemblée générale. Cette première année de présidence fut pour moi très enrichissante mais également très éprouvante.

Notre administratrice nous a rapidement annoncé qu'elle attendait un heureux événement pour la fin de l'année, avec un congé maternité programmé pour la mi-décembre. Diverses complications dans sa grossesse ont précipité son absence, d'abord durant une courte période en juin puis à 100% dès la mi-août. Durant cette période, j'ai été amené à reprendre l'ensemble de ses missions en parallèle de mes fonctions : traitement des mails et du courrier, gestion du site internet et des réseaux sociaux, mise en ligne des diverses formations et camps d'été, traduction des documents en allemand, envoi des Newsletters, demandes de subventions aux différents organismes, préparation de l'assemblée générale, collaboration avec l'USC et j'en passe.

J'ai fait le choix de ne pas recruter de remplaçant pour notre administratrice durant cette période. En effet, l'énergie consacrée à la recherche d'une personne disponible, la former et l'accompagner dans de nombreuses tâches auraient sans nul doute était supérieure à l'exécution directe de ce travail. Cela m'a offert, malgré moi, l'opportunité de constater l'importance de son poste et du temps à y consacrer.
Pour maintenir le rythme actuel, la charge de travail nécessaire au bon déroulement d'une année chorale en Valais est considérable. De nombreuses tâches doivent être accomplies, des jalons précis doivent être respectés.

Cette situation inédite a représenté un investissement conséquent en temps et en énergie, assumé avec engagement pour assurer la continuité et le bon fonctionnement de notre fédération, mais je ne souhaite pas forcément le reproduire de manière si intense à l'avenir. Cette expérience met aussi en évidence l'importance de pouvoir compter sur des ressources suffisantes et sur un engagement partagé, pour garantir la pérennité de notre structure. Malgré les défis que nous connaissons, notamment en matière de recrutement et de renouvellement des effectifs, il nous appartient de réfléchir ensemble et d'innover pour attirer de nouvelles générations et adapter nos pratiques aux réalités actuelles, tout en préservant ce qui fait la richesse et l'identité de nos sociétés.

Lors de ma participation aux différentes séances du comité central de l'Union Suisse des Chorales, j'ai constaté que les défis auxquels notre fédération est confrontée ne sont, dans une large mesure, pas isolés. Ils rejoignent ceux rencontrés par de nombreuses fédérations cantonales à travers la Suisse.
Ces échanges ont permis de mettre en évidence des problématiques communes, nous faisons face à des enjeux partagés, et nous pouvons nous inspirer des expériences et des solutions développées ailleurs.

Ces défis sont aussi des opportunités de repenser nos pratiques, de renforcer notre visibilité et de continuer à faire évoluer le chant choral dans notre canton. Je suis convaincu que notre Fédération dispose de solides atouts : l'engagement de ses membres, la qualité de ses sociétés et une passion commune qui nous unit. Notre ambition est de renforcer encore la place du chant choral dans la vie culturelle valaisanne, nos sociétés ne transmettent pas seulement des chants, mais aussi une tradition, une identité et des valeurs. Au-delà des prestations, ce sont surtout les liens humains qui font la richesse de nos sociétés.

Notre Fédération, la plus nombreuse du pays, qui compte à ce jour 214 chorales, représentant environ 5900 chanteurs, est promise à un bel avenir, pour autant que nous continuions à avancer ensemble avec engagement, ouverture et enthousiasme, car au fond, nos voix sont multiples, mais notre passion est commune.

Nous en sommes convaincus, l'année à venir sera marquée par de nouveaux succès, de nouvelles collaborations, de nouvelles occasions de chanter ensemble. Le chant a un pouvoir extraordinaire : il rassemble, il émane de nos racines et de nos émotions, et il ouvre la voie à une meilleure compréhension entre les individus.

Nous vous invitons à continuer de nourrir cette belle tradition musicale qui fait la richesse de notre canton. Chanter ensemble, c'est respirer à l'unisson ! Le chant choral reste un formidable vecteur d'émotions et de partage. Alors oui, les défis sont réels, mais notre motivation l'est tout autant.

Merci pour votre confiance !

5.2. Commission Administration et Communication : Fabien Albasini

Le président passe à la partie Administration et Communication, habituellement sous la responsabilité de notre administratrice Carmen Bender.

Rappel de l'adresse postale : **Fédération des Sociétés de Chant du Valais, 1950 Sion.**
Il n'est pas nécessaire d'insérer un nom de rue, votre courrier arrivera sans problème à destination.

Réseaux sociaux
Sur Facebook depuis une dizaine d'années, nous avons dernièrement amélioré notre visibilité en rejoignant Instagram. Nous vous invitons à suivre nos pages respectives et à partager nos publications. Pour y accéder, il suffit d'inscrire *Fédération des Sociétés de Chant du Valais* dans la barre de recherche.

Site Internet
De nombreuses modifications ont été apportées, pour la plupart invisibles de votre côté. Il s'agit principalement d'améliorations pour simplifier le travail administratif et d'adaptations nécessaires pour faciliter le traitement de notre base de données par l'USC lors du recensement annuel que nous devons fournir.
Nous nous efforçons de maintenir notre site internet à jour et de poursuivre son développement pour qu'il contienne tous les éléments utiles. Ceci demande un temps considérable mais nécessaire.

Accès chœur pour insertion d'évènements ou informations de votre société
Chaque choeur dispose d'un login pour accéder à sa propre page sur notre site. Il suffit de cliquer sur "Accès chœur" et d'insérer vos identifiants. Vous pourrez réaliser diverses tâches : insérer un événement, mettre à jour les membres de votre comité et l'effectif de votre chorale, ajouter des informations complémentaires sur votre société.
Si vous n'êtes plus en possession de vos identifiants, adressez votre demande à admin@chanter.ch.

Agenda et formulaire de contact
Certains outils développés ces dernières années, notamment le formulaire de contact et l'agenda, sont très utilisés et cela nous réjouit. Ce dernier comptabilise déjà 125 évènements depuis sa mise en service il y a 18 mois, nous vous encourageons à poursuivre la publication de vos manifestations, les chanteurs valaisans pourront découvrir le travail de tous nos choeurs.

Newletters
Vous avez reçu plusieurs Newsletters au cours de cette dernière année. Parfois sceptique quant à leur impact auprès de nos chanteurs, j'ai constaté tout le contraire il y a trois semaines. Au lendemain de sa diffusion, une dizaine d'inscriptions à notre camp d'été "Un Air de Montagne" m'était déjà parvenues.

Nos Newsletters sont envoyées, en français et en allemand, à chaque président et directeur, ce qui correspond à environ 300 personnes. Il est primordial que ces informations soient retransmises rapidement à chaque chanteur, lors de la répétition suivante ou encore mieux, en leur transférant directement notre mail. Nous mettons beaucoup d'énergie dans la préparation de ces Newsletters et souhaitons que le plus grand nombre puisse profiter de nos activités.

Nous souhaitons vous rappeler quelques points importants et essentiels au bon fonctionnement de notre secteur administratif.

Mise à jour présidents et directeurs

Nous recevons passablement de mails pour effectuer les mises à jour des présidents et directeurs de vos chorales ou pour ajouter des évènements dans l'agenda. Nous vous remercions bien sûr d'y penser, mais comme expliqué il y a quelques instants, notre site internet a été conçu pour que chaque société puisse se connecter à son propre compte et réaliser ce travail elle-même. Nous ne rechignons absolument pas à le faire, mais le temps consacré à cela est considérable et de fait plus disponible pour d'autres tâches, notamment liées au développement de nos activités.

Lors d'un changement à la tête d'une société, il est de la responsabilité du président sortant d'intégrer le nouveau venu dans la base de données de la Fédération et de lui transmettre les identifiants de connexion. Il est primordial que notre base de données soit à jour en tout temps. C'est avec cette liste de contact que nous distribuons nos communications aux choeurs valaisans.

Mise à jour des effectifs

La mise à jour des effectifs de vos sociétés est très importante et doit être réalisée au minimum une fois par année, lors de l'assemblée générale. Pour les présents, cela se fait sur place, en début de séance. Pour les absents, cela doit être fait en ligne, en vous connectant à votre compte.

L'effectif réel de la saison en cours doit être renseigné.

- Tous les chanteurs, directeurs, sous-directeurs et membres en congé doivent être considérés comme membres actifs de vos chorales.
- Un chanteur membre de 3 chorales doit être comptabilisé dans chacune de ces 3 chorales. De même, un directeur engagé dans plusieurs sociétés doit être compté dans chacune d'elle.

Vos effectifs sont importants pour plusieurs raisons :

- Ils nous offrent une vue à long terme sur l'évolution du monde choral valaisan et nous aident à définir les objectifs de l'avenir
- L'effectif total de notre Fédération cantonale définit le nombre de délégués auxquels nous avons droit lors d'importantes décisions au niveau national
- Enfin, ils servent à la facturation des cotisations et pour les choeurs concernés, au paiement de la SUISA. Les effectifs connus aujourd'hui à midi seront pris en compte pour l'année 2026.

SUISA

Le président prend quelques minutes pour revenir sur les déclarations à la SUISA car nous avons reçu plusieurs demandes sur ce sujet lors de cette dernière année.
Vous le savez, toutes les oeuvres interprétées durant l'année civile doivent être déclarées à la SUISA. Que vous soyez un choeur d'enfants, de jeunes, d'hommes, de dames, un choeur mixte, chantant un répertoire profane ou religieux, a capella ou accompagné, dans une église, dans une salle de concert ou lors d'une quelconque manifestation, vous devez obligatoirement déclarer toutes les pièces exécutées.

Déclarer les pièces exécutées ne signifie pas forcément que vous recevrez une facture de droits d'auteur.

- Les droits d'auteur pour les choeurs d'enfants et choeurs de jeunes, sont directement assumées par l'USC.

- Les frais SUISA pour les choeurs d'église, qui représentent la majorité d'entre vous, sont pris en charge par vos paroisses respectives.
- Pour toutes les autres formations, qui ne sont pas considérées comme choeur d'église, les droits d'auteur sont dus et vous sont facturés au tarif préférentiel négocié entre l'USC et la SUISA.

Dès lors, pourquoi déclarer ses prestations annuelles ? La loi sur le droit d'auteur constitue la base légale relative à la protection des oeuvres littéraires et artistiques. En effet, chaque composition, chaque texte de chanson appartient en exclusivité à son auteur. Quiconque veut publier, reproduire, exécuter, émettre ou distribuer une oeuvre doit s'acquitter des droits d'auteur.

La SUISA gère les droits d'auteur des compositeurs, paroliers, arrangeurs et éditeurs de musique. Cela signifie qu'elle perçoit des redevances de droits d'auteurs et les redistribue aux ayants droits.

Néanmoins, la définition claire de qui doit être considéré comme choeur d'église n'est pas encore totalement réglée malgré plusieurs relances de notre part. L'USC a travaillé sur ce thème avec la SUISA ces derniers mois, nous espérons une réponse précise dans les semaines à venir.

Il en est de même pour les choeurs affiliés à Musica Sacra, principalement les Céciliennes du Haut-Valais. La situation demeure floue et la règle actuelle voudrait que le répertoire religieux soit déclaré à Musica Sacra et la partie profane à la SUISA.

Le chant choral suisse ne pèse pas lourd dans les revenus de la SUISA, il n'y a manifestement que peu d'envie de clarifier ces situations, ce qui n'excuse en rien l'obligation de déclarer les oeuvres.

Pour l'année 2025, malgré notre rappel en décembre, seuls 38% des choeurs valaisans ont déclaré leurs oeuvres au 31 décembre. Il s'agit d'un bond spectaculaire en regard des 21% de l'année 2024, qui s'expliquent en grande partie par le travail fastidieux de contrôle effectué par votre Fédération le 1er janvier, sans quoi notre score ne serait guère mieux que l'année dernière !
Ce 38% représente tout de même plus de 2000 oeuvres différentes déclarées mais reste très insatisfaisant et nous attendons de vous un effort conséquent dans le futur.

La majorité des choeurs disposent d'un Login sur le portail en ligne Hitobito, accessible au moyen de l'adresse mail du président. Nous travaillerons encore ces prochaines semaines à s'assurer que tous les choeurs membres de notre Fédération puissent accéder à cette plateforme.

Il est essentiel, une fois toutes les oeuvres interprétées durant l'année en cours, de cliquer sur le bouton" *Envoyer liste"*. Sans ça, votre déclaration n'est pas prise en compte. C'est la situation constatée en début d'année, où plus de 25 choeurs n'avaient pas cliqué sur ce bouton.

<u>Honoraires des chefs de choeurs</u>
Pour terminer, le président aborde un thème qui a suscité plusieurs questions de la part de nos chorales. Comment définir les honoraires de nos chefs de choeurs, sur quels documents se baser, existe-t-il une grille salariale ? Ces questions légitimes ont été remontées au niveau national et nous avons reçu quelques explications concrètes lors de notre dernière rencontre.

Le document qui fait foi au niveau national pour les chorales est le *Règlement d'honoraires pour les chefs de choeurs* de l'association CHorama, disponible sur notre site internet.

Il s'agit uniquement d'une recommandation salariale, d'autres procédés peuvent être utilisés.

Concrètement, il s'agit d'établir un calcul au prorata du salaire d'un enseignant du secondaire II. Les salaires varient d'un canton à l'autre, il n'y a pas de formule unique. Il convient de s'appuyer sur la grille salariale disponible sur le site de l'État du Valais, actualisée chaque année.

Il faut d'abord définir le taux d'occupation du chef. Le temps de travail annuel est déterminé d'après celui des enseignants et est règlementé par des lois cantonales. Pour le Valais, selon l'âge et les jours de vacances accordés, cela correspond à environ 1900 heures de travail.

Selon l'expérience de CHorama, le temps consacré à la direction d'un choeur correspond aux coefficients multiplicateurs suivants : 40 répétitions de 2 heures multipliées par un coefficient de 2.5 à 4. Cela correspond à une fourchette allant de 200 à 320 heures annuelles. La fixation du coefficient varie selon le profil du poste.

En effet, il est nécessaire de prendre en compte le travail du chef au sein de la société. Est-il uniquement présent pour les répétitions et le concert annuel ? Dirige-t-il également les messes ? Participe-t-il aux séances de comité ? Y'a-t-il des répétitions supplémentaires avec un orchestre ou des solistes, et si oui est-il responsable de trouver les différents intervenants ? Des journées ou des weekends musicaux ? Participe-t-il à l'organisation du concert, à la rédaction des textes de présentation ou des articles publicitaires ?

Selon l'estimation de CHorama, les tâches et exigences énumérées ci-dessus correspondent à un taux de travail de 15 à 20%.

Il faut également tenir compte de l'ancienneté de votre directeur. Il s'agit de son ancienneté globale, depuis sa formation achevée. Pour cela, et toujours selon la grille salariale d'un enseignant, il faut ajouter une prime d'expérience de 2.5% durant les 14 premières années, puis de 1% durant les 10 années suivantes.

Enfin, il faut définir la catégorie dans laquelle se situe votre chef de choeur, en tenant compte de ses qualifications.

Une fois ces éléments définis, nous pouvons réaliser le calcul du salaire. Il s'agit d'un exemple :

- Nous prenons en compte le salaire annuel d'un enseignant du secondaire II, diplômé HES et avec formation pédagogique, au sortir de son Bachelor et travaillant à 100% à salaire annuel de 101'737.-, nous arrondissons à 100'000 pour plus de clarté.
- Toujours selon les recommandations de CHorama, un chef de choeur amateur diplômé CH I doit être payé au 60% du salaire d'un enseignant du secondaire II à 60% de 100'000 = 60'000
- Selon le cahier des charges du chef de choeur, il convient ensuite d'appliquer le coefficient défini au préalable à 60'000 x 17.5% = 10'500 à = salaire annuel moyen recommandé.

Encore une fois, il ne s'agit que d'une recommandation salariale. Libre à vous de l'appliquer ou pas.

5.3. Commission Musicale : Marie Favre

Marie Favre rappelle que la Commission Musicale ne compte actuellement que deux membres.

- Alain Carron, responsable des formations et président de l'Association Valaisanne des Chefs de Chœur
- Marie Favre, présidente de la Commission de musique de la FSCV, coordinatrice du camp d'été « Un Air de Montagne » et des projets ponctuels

Suite à notre appel ardent, nous rejoignent :

- Elisabeth Gillioz, riche de toute son expérience de commission de musique, d'experte USC, de compositrice et directrice de chœur et depuis cette année de mentore pour les experts à l'USC
- Valentin Villard, musicien professionnel, compositeur, membre des jurys, directeur de chœur.

Alain Carron présente les formations organisées par la Commission de musique :

- Cours de pose de voix en petit groupe (3 professeurs, 45 participants, 2 lieux, Sion, Martigny)
- Cours d'initiation à la direction (professeur Jean-David Waeber, 5 participants)

Les mêmes formations sont conservées cette année ; nous aimerions de nouvelles idées, n'hésitez pas à écrire vos souhaits à *formation.chanter.ch*

Formations Haut-Valais
David Gysel, président de l'OCV, présente les formations proposées dans le Haut-Valais :

- Janvier-février 2026, journée de formation pour les chef-fes de choeur
- 18 août 2026, rencontre des chef-fes de choeur, soirée de partage
- 17 et 19 septembre 2026, Marco Frisina et Johannes Diederen travaillent des œuvres de Marco Frisina avec les chef-fes intéressés
- 18 septembre, rencontre des organistes et des chef-fes de chœurs
- Octobre-novembre : formation vocale avec Paola Ciedella
- 2-3-4 octobre : week-end musical "Musique pour jeunes et moins jeunes" avec Andrea Fischer
- Janvier 2027 : pose de voix et exercices vocaux avec Johannes Diederen
- 13 mars 2027 : atelier d'un jour, pour chœurs de tous les âges avec Lea Stadelmann

Triste de ne pas avoir de représentant du Haut-Valais à la Commission cantonale de musique, Marie lance un appel aux délégués des choeurs de l'OCV

Un Air de Montagne
Marie présente le prochain camp d'été pour adultes, une expérience très riche de partage, de marche au grand et de chant avec concert final dans la vallée, direction Marie Favre

- Du 22 au 25 juillet à Bourg-St-Pierre, hébergement à la Maison St-Pierre
- Prix en pension complète avec cuisinier professionnel + partie musicale :
 500.- par personne pour les membres d'un chœur affilié à la FSCV
 600.- par personne pour les autres

Camp commun, deux niveaux de marche, animaux non autorisés, inscriptions jusqu'au 30 avril 2026

Chœur en Herbe
Le camp pour les jeunes de 12 à 30 ans, se déroulera du 10 au 15 août 2026 dans le Val d'Illiez. Sous la direction de la cheffe fribourgeoise Naomi Spicher, « Chœur en Herbe" chantera les musiques de film et de jeux vidéo : Inscriptions : www.choeurenherbe.ch/inscription

5.4. AVCC : Alain Carron

Alain Carron, président de l'AVCC, présente les activités de la saison 2025/2026

- Le 15 novembre 2025 au Pôle Musique de Sion : assemblée générale et Masterclass de direction par Pascal Adoumbou avec Oracantat comme chœur ad hoc
- Le 9 mai 2026 à Maison de la Musique de Martigny : formation pour chefs de chœur de jeunes et d'enfants avec Catherine Putallaz-Abbet

Activités AVCC 2026/2027

- Une Masterclass de direction chorale par année
- Une journée autour des moyens informatiques facilitant le travail choral
- Des réflexions intercantonales sont en cours pour augmenter la synergie entre les différentes associations cantonales

Au niveau suisse, une volonté de fédérer les chef-fes de chœurs CH1 et CH2. On aimerait augmenter la formation des chef-fes de chœurs.

5.5. Conclusion

Comme vous pouvez le constater, malgré nos effectifs réduits, la Fédération n'a pas chômé durant cette année. Au nom du comité directeur, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans nos activités. C'est grâce à vous tous qu'ensemble nous poursuivons les objectifs fixés.

6. Comptes de l'exercice 2025

Aurélie Genolet, trésorière, présente les comptes et le bilan 2025.

Pertes et Profits	
Recettes (Cotisations, Subventions, Intérêts)	50 583.46 CHF
Dépenses : (Formations, Frais d'administration et bancaires)	47 613.03 CHF
Bénéfice de l'exercice :	**2 970.43 CHF**
Bilan au 31.12.2025	
Fonds étrangers	**150 669.85 CHF**
Créanciers et transitoires	12 976.20 CHF
Capital Camp	5 203.87 CHF
Provisions	132 489,78 CHF
Fonds propres (Capital + bénéfice de l'exercice)	**264 953.55 CHF**
Total des passifs	**415 623.40 CHF**

7. Rapport de l'organe de révision, adoption des comptes et décharge

Aurélie Genolet lit le rapport de révision 2025 de la Fiduciaire Bender à Martigny.

Après vérification des comptes, l'organe de révision confirme que l'exercice 2025 boucle par un bénéfice de Fr. 2'970.43.- et le bilan fait ressortir une fortune de Fr. 264'953.55.-. Sur la base de leurs constatations, il propose d'approuver les comptes 2025, tels que présentés, et d'en donner décharge aux organes responsables.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par mains levées.
Fabien Albasini remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et Aurélie Genolet pour son excellent travail.

8. Budget 2026 et cotisations 2026

Aurélie Genolet présente le budget 2026.

Recettes prévues (Cotisations, subventions, intérêts)	47 500.00 CHF
Dépenses prévues (Formations, Frais d'administration et frais bancaires)	66 200.00 CHF
Excédent de dépenses	**18 700.00 CHF**

Notre budget est largement déficitaire pour l'année 2026 et complètement dépendant des soutiens que nous pouvons obtenir, notamment de l'État du Valais et de la Loterie Romande. La Fédération a la capacité d'absorber cette perte par ses réserves mais cela ne sera pas viable à long terme. De nouveaux partenaires devront être trouvés.

Cotisations 2026
Malgré ce déficit prévu, nous souhaitons maintenir le tarif de notre cotisation cantonale à 4.50 CHF par chanteur. La cotisation USC reste à 7 CHF par chanteur.
Le tarif SUISA reste également inchangé, à 4.30 CHF par chanteur.
Selon nos statuts, le montant de notre cotisation est reconduit tacitement sans autre décision. Il n'est donc pas nécessaire de voter ce point.

Le budget 2026 est approuvé à l'unanimité par mains levés.
Le comité remercie Aurélie pour le travail accompli.

Le président souhaite aborder un dernier thème. Année après année, nous constatons un retard de plusieurs mois dans le paiement des cotisations. Nous n'avons jamais été pointilleux sur ces délais, en 2025 nous avons attendu plus de 3 mois pour l'envoi des premiers rappels.
Néanmoins, ces retards répétés nous obligent à aborder le sujet à de nombreuses reprises, à effectuer davantage de contrôles, à perdre un temps considérable. Nous avons reçu cette année encore plusieurs versements en février, près de 8 mois après l'envoi des factures ! Cette situation n'est pas correcte et irrespectueuse envers le travail fourni tout au long de l'année.

Nous vous serions reconnaissants d'accorder une attention particulière au respect des délais de paiement à l'avenir. Un règlement dans les temps est une contribution simple, mais précieuse, au bon fonctionnement collectif. Nous comptons sur votre compréhension et votre sens des responsabilités, dans l'esprit de collaboration et de solidarité qui nous unit.

9. Fête cantonale 2027

Lors de l'assemblée générale 2025, nous vous avons présenté la nouvelle formule retenue pour l'organisation de la prochaine Fête Cantonale. Une Fête plus petite et moins chère. Une fête axée uniquement sur notre activité principale. Une fête organisée par un petit comité ad hoc, sous la responsabilité de la Fédération et avec l'engagement d'un chef de projet externe, en la personne de Laurent Bovier, qui a pour mission de superviser l'organisation générale de la fête et d'en assurer son bon déroulement, dépendant directement du comité directeur.

Le 26 février dernier, il y a tout juste un mois, Laurent nous a informé de son obligation de renoncer à son mandat de chef de projet pour raisons familiales. Nous ne pouvons que comprendre et accepter cette décision bien qu'elle nous mette passablement dans l'embarras.

Les personnes engagées dans l'organisation de la Fête cantonale se sont réunies la semaine suivante en compagnie de la Commission Musicale pour faire un point sur l'état d'avancement et prendre certaines décisions, que nous vous exposons en toute transparence aujourd'hui :

- Plusieurs séances de travail ont eu lieu depuis le printemps 2025, avec Laurent, Marie Favre pour la CoMu, Béatrice Albasini pour le secrétariat de la Fête et moi-même
- Tous les lieux sont réservés, le planning est défini, des visites ont eu lieu, les offres techniques sont en cours
- Deux personnes ont accepté de rejoindre le projet : Caroline Barras pour la communication et Alexandre Défayes pour la sécurité et la régie générale. Leur mandant n'a pas encore débuté, cela correspond à notre planification
- Plusieurs postes sont encore ouverts, notamment pour les finances, les infrastructures, la subsistance et le personnel. Il n'a jamais été prévu que ces personnes intègrent le comité d'organisation dès le départ mais qu'elles prennent leurs responsabilités durant les derniers 6 à 8 mois précédant la fête. En effet, avec le concept validé l'année dernière, de nombreuses tâches sont supprimées ou drastiquement revues à la baisse.
- La recherche de fonds n'a pas encore débuté, cela correspond également à notre calendrier.

Au niveau musical, les ateliers sont en chantier, mais pas encore finalisés. Le délai annoncé de mi-février / fin février pour la présentation des ateliers est déjà dépassé. La CoMu a rencontré des difficultés à recruter des chefs d'ateliers

Marie nous partage le sentiment de la CoMu qui s'inquiète de devoir organiser la fête sans soutiens externes. Ils arrivent rapidement à la conclusion qu'il vaut mieux ne pas faire la Fête Cantonale plutôt que mal la faire. La CoMu relève également qu'après le départ de Laurent toutes ses tâches devront être reprises et que le président seul ne pourra pas l'assumer.

A ma demande, différentes alternatives sont étudiées pour maintenir la Fête :

- Abandonner une partie des ateliers
- Concentrer la Fête sur un seul weekend, à Sion, et y rapatrier tous les ateliers
- Abandonner tous les ateliers et ne conserver que la prestation devant le jury, les aubades, la célébration oecuménique et la partie officielle

La CoMu relève que, même dans ces conditions encore plus réduites, l'organisation resterait conséquente et qu'avec si peu de monde cela n'est pas réalisable.

Depuis le début de l'année, un nouvel élément prend une place considérable dans l'organisation de nos manifestations : l'aspect sécuritaire. A la suite du tragique événement de Crans-Montana, les services concernés vivent sous le coup d'une panique généralisée et d'une application parfois incompréhensible de la norme. Dans l'attente de pouvoir déposer un dossier complet auprès des autorités pour l'organisation de notre Fête cantonale, et pour avancer tout de même, diverses démarches ont été réalisées :

- Plusieurs demandes anticipées ont été faites auprès de la commune de Sion et du canton pour obtenir les jauges maximales et les plans d'évacuation d'urgence de chaque salle prévue pour notre manifestation. Les services sont débordés et nous n'avons que peu de réponses précises à ce jour
- Divers bureaux d'ingénieurs et d'architecture ayant travaillé sur les bâtiments retenus ont été contactés mais peu d'informations concrètes nous ont été transmises

Cette situation crée une grande incertitude financière, pour les concerts d'ateliers et concerts de gala. Vous l'avez sans doute vu dans la presse, de nombreuses manifestations sont concernées par ces décisions, certaines sont annulées, faute de bâtiments conformes.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas nous permettre de présenter des concerts dans des lieux où la jauge sera peut-être réduite au quart ou la moitié des possibilités actuelles. Il n'est pas non plus sérieux de poursuivre notre organisation durant des mois sans maitriser tous les tenants et aboutissants et signer des contrats que l'on ne pourra pas honorer.

A trois semaines de l'Assemblée générale, et tenant compte de ces 3 points, à savoir le départ de Laurent, les difficultés rencontrées par la CoMu et les aspects sécuritaires, la décision a été prise d'annuler la Fête cantonale 2027.

Cette décision est douloureuse pour nous tous. Il est néanmoins préférable de la prendre aujourd'hui, quand les frais n'ont pas encore été engagés, plutôt que dans 6 mois. Les quatre présidents de Groupements, le Président du jury et les Chefs d'ateliers ont été informés dernièrement, les autres intervenants concernés et tous les absents à cette assemblée générale le seront dans les prochains jours.

Les présidents des Groupements nous informent ce matin qu'ils souhaitent proposer une alternative pour permettre la rencontre des chœurs. Ce projet sera annoncé dans les divers.

Beaucoup de temps et d'énergie ont été investis cette dernière année pour l'organisation de cette Fête et nous sommes évidemment déçus de la situation. Je tiens à remercier tous les acteurs impliqués pour leur travail.

Le Valais n'est pas un cas isolé en Suisse. Neuchâtel n'a plus organisé de Fête Cantonale depuis 2010, le Jura depuis 2017, faute de sociétés qui s'engagent. Par cette décision, la CoMu espère produire un réel électrochoc auprès de nos sociétés affiliées, pour leur faire prendre conscience de la situation.

Lors du sondage réalisé en 2023, les chorales ont dit soutenir la Fédération et l'organisation de grandes manifestations. Vous devez maintenant vous rendre compte que si plus personne ne s'engage, il n'y aura à terme plus de Fête cantonale ou d'autre grand événement.

Le président souhaite rappeler nos statuts, et plus particulièrement le *Règlement concernant l'attribution des Fêtes Cantonales de Chant ou d'autres manifestations chantantes de portée cantonale*, adopté en 2014 qui stipule :

- *L'organisation de la Fête Cantonale ou de toute manifestation chantante de portée cantonale est attribuée à un Groupement choral régional par l'Assemblée des Délégués de la Fédération des Sociétés de Chant du Valais, sur proposition de son comité.*
- *Le Groupement désigné attribue à une ou plusieurs de ses sociétés, membres de la Fédération des Sociétés de Chant du Valais, l'organisation effective de la Fête Cantonale ou d'autres manifestations chorales. Dans le cas de la Fête Cantonale, il communique au Comité de la Fédération le nom de la-des société-s et le lieu de la Fête au plus tard à la fin du mois de novembre de l'année qui suit la dernière Fête Cantonale.*

Selon le tournus établi, la prochaine Fête devait se tenir dans le GCVC et être attribuée au plus tard à fin novembre 2023. A cette échéance, aucune chorale de ce groupement n'a pu endosser cette responsabilité et nous ne leur faisons aucun reproche. Différentes alternatives ont ensuite été étudiées, notamment avec le Haut-Valais, elles n'ont pas abouti.

Ce constat nous a conduit à opter pour une Fête Cantonale 2027 plus légère, organisée par la Fédération et dont vous avez validé le concept à notre dernière Assemblée générale. Peut-être était-ce utopique ? Personnellement, je ne le pense pas. Nous avons essayé, ça n'a pas fonctionné et nous devons avoir l'humilité de le reconnaître.

Conscients des difficultés à tous les niveaux, dans le recrutement de nouveaux chanteurs, l'engagement de membres dans vos comités respectifs, dans les comités des Groupements, de la Fédération, de la CoMu, nous comprenons que la situation de vos effectifs, parfois vieillissants, n'incite plus ou avec moins d'enthousiasme à s'aventurer dans l'organisation d'un Festival régional ou d'une Fête cantonale, tels que nous les avons connus. De plus, la société évolue, les envies changent, l'engagement bénévole faiblit, nos manifestations ne sont peut-être plus adaptées au monde actuel.

Dès lors, que se passera-t-il en 2027 ?

- Côté Fédération, et à ce jour, rien de plus que nos activités ordinaires (formations habituelles, camps d'été)
- Côté Groupements, ils restent libres de ne rien faire ou d'organiser quelque chose de leur côté
- Pour la remise des diplômes aux jubilaires, proposition est faite de le faire lors des AG des Groupements ou lors d'un événement organisé en 2027 par ces derniers.

Quelles perspectives pour une prochaine Fête cantonale ?

- Dès septembre, nous créerons un groupe de travail pour réfléchir ensemble à l'avenir de notre Fête cantonale. Le but étant de mettre sur la table toutes les possibilités, attentes, contraintes de l'organisation d'une telle manifestation et de prendre en compte les idées nouvelles de chacun. Les fruits de cette réflexion vous seront communiqués en temps voulu.
- Selon nos statuts, *la société organisatrice et le lieu de la Fête doivent être communiqués au comité cantonal au plus tard à la fin du mois de novembre de l'année qui suit la dernière Fête Cantonale*.

 La Fête cantonale programmée au printemps 2027 n'aura pas lieu. Le ou les choeurs intéressés par l'organisation d'une prochaine Fête cantonale, peu importe à quel Groupement ils sont affiliés, ont jusqu'au 30 novembre 2027 pour faire une proposition concrète au comité directeur, avec un comité d'organisation établi.
- Nous restons sur l'idée d'une prochaine Fête Cantonale en 2031, qui coïncidera avec le 125ème anniversaire de notre Fédération.
- Si malheureusement aucune proposition concrète ne nous parvient d'ici au 30 novembre 2027, il n'y aura tout simplement pas de Fête cantonale en 2031.

10. Réorganisation du comité

Le renforcement de notre comité cantonal et de notre commission musicale est absolument nécessaire si nous souhaitons maintenir l'ensemble des prestations proposées actuellement et développer de nouveaux projets. Cet impératif vise à renforcer nos capacités opérationnelles et à offrir un soutien encore plus pertinent à nos sociétés, tout en répondant aux enjeux actuels du monde choral et musical. La société actuelle évolue sans cesse, il est essentiel que notre Fédération s'adapte et suive cette dynamique.

Forte d'une longue tradition de soutien, de promotion et de développement du chant choral dans notre canton, notre Fédération a toujours pu compter sur l'engagement sans faille de bénévoles passionnés, investis et profondément attachés à la richesse de notre vie musicale. Au fil des années, l'engagement de ses membres a permis de maintenir une dynamique forte, au service des sociétés de chant et de la culture musicale valaisanne.

Cependant, l'évolution de la société, les contraintes professionnelles et personnelles, et le renouvellement naturel des générations qui aspirent peut-être à un mode de vie différent amènent aujourd'hui notre Fédération à faire face à une réalité préoccupante, comme c'est le cas de beaucoup d'organisations reposant sur le bénévolat : le renouvellement de ses forces vives.

Après de nombreuses années d'engagement, tous nos anciens membres du comité ont légitimement souhaité passer le relais. Leur dévouement et leur énergie ont permis à la Fédération de mener à bien une multitude de projets, d'organiser des évènements d'envergure et de soutenir activement nos sociétés. Leurs départs progressifs, pas toujours remplacés, laissent aujourd'hui des postes essentiels à repourvoir. Plusieurs membres actuels, je pense notamment à Marie et moi-même, sommes engagés depuis plus de 10 ans. Nous ne serons pas non plus éternels !

Aujourd'hui, nous lançons un appel sincère et pressant à toutes les personnes sensibles à la cause du chant choral : choristes, chefs de choeur pour renforcer notre commission musicale, membres de comités ou simples amis du chant. Conscients que l'engagement bénévole peut susciter des hésitations, nous souhaitons souligner que chaque contribution compte, chaque engagement, même modeste, peut faire une réelle différence. Les responsabilités peuvent être adaptées, les tâches partagées et l'implication modulée en fonction des disponibilités de chacun.

Nous connaissons les difficultés rencontrées, dans la majorité des sociétés et à tous les échelons, pour trouver des bénévoles qui s'engagent dans un comité. Cependant, sans renfort, il sera difficile d'assurer la continuité de certaines activités, d'accompagner les sociétés affiliées et de porter de nouveaux projets. Il en va non seulement du bon fonctionnement de la Fédération, mais également de sa capacité à continuer d'exister. A terme, c'est l'ensemble du tissu choral valaisan qui pourrait en être affecté.

S'engager au sein du comité n'est pas seulement assumer une fonction administrative, c'est participer activement à la préservation et au développement d'un patrimoine vivant, c'est contribuer à créer des liens entre les sociétés, encourager les initiatives, soutenir les manifestations et offrir aux générations futures la possibilité de partager, elles aussi, la richesse du chant choral.

Confiants en la force du collectif, en l'attachement des Valaisannes et Valaisans à leurs traditions, en la capacité de chacun à contribuer, à son échelle, à la continuité de cette belle aventure humaine et musicale, ensemble, assurons l'avenir de notre Fédération et continuons à faire vivre cette tradition .

Aujourd'hui plus que jamais, la Fédération a besoin de vous. Nous vous invitons chaleureusement à nous rejoindre, à prendre part à cette dynamique et à écrire ensemble la suite de notre histoire.

Pour tout renseignement ou pour manifester votre intérêt, nous vous encourageons à prendre contact avec notre comité.

Valérie Guigoz, Membre d'honneur

Aujourd'hui, nous prenons officiellement congé de Madame Valérie Guigoz (absente pour raison de santé). Entrée au comité du Groupement des Sociétés de Chant du Bas-Valais en novembre 2012, présidente dès 2018 et membre du comité cantonal, nous souhaitons la remercier pour son engagement au service de l'art choral, sa bonne collaboration et les moments partagés.

Merci Valérie pour ta bonne humeur, ton humour, même dans la période difficile du Covid. Malgré l'interdiction de se rassembler, l'annulation des fêtes de chant, tu as su encourager les chanteurs de tes chorales et mettre tout en oeuvre pour des retrouvailles exceptionnelles le 1er mai 2022 à Collombey. Une belle réussite, un moment très attendu et très apprécié !

Co-présidente du comité d'organisation de la prochaine Fête de chant du Bas-Valais qui se tiendra à Lourtier dans quelques semaines, le destin à mis sur ta route en début d'année une réalité qui n'intéressait que peu de monde jusqu'alors : les normes incendie.

Après l'incertitude de l'accès à Lourtier suite aux laves torrentielles, et à quelques mois des festivités, de nombreux acquis ont volés en éclat suite aux décisions drastiques de la commune en termes de sécurité. Il a fallu se réorganiser en urgence et je crois savoir que tout est plus ou moins prêt pour vivre cette belle fête !

Chère Valérie, je te souhaite déjà plein succès et me réjouis d'y participer.

Nous proposons à l'assemblée de nommer Valérie Guigoz membre d'honneur et lui remettons un petit présent par l'intermédiaire des délégués de sa chorale. Sa nomination est approuvée par acclamations

Jean-Michel Hiroz

Pour remplacer Valérie, nous accueillons avec joie Jean-Michel Hiroz, élu président du Groupement lors de leur dernière assemblée générale en octobre. Jean-Michel est membre du comité du Groupement depuis 2023 et chante au Choeur d'hommes du Levron, qui n'est pas (encore) membre de la Fédération. Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration et lui souhaitons la bienvenue parmi nous. Jean-Michel est accueilli par acclamations.

Voici la composition actuelle du comité cantonal

- Fabien Albasini, président FSCV
- Aurélie Genolet, responsable financière
- Marie Favre, présidente de la Commission Musicale
- Jean-Michel Hiroz, président GSCBV
- Nadine Meyer, coordinatrice de l'UCC
- Frédéric Studer, président du GCVC
- David Gysel, président OCV
- Alain Carron, président de l'AVCC

Michel Roulin, Membre d'honneur

Nous souhaitons aujourd'hui mettre à l'honneur une deuxième personne, présente dans le paysage choral valaisan depuis de nombreuses années. Monsieur Michel Roulin est connu pour son intense vie musicale, ses 26 ans de direction du Choeur du Collège de St-Maurice et la direction de plusieurs sociétés du Bas-Valais. C'est sa passion d'éditeur et graveur de musique aux Éditions Labatiaz, dont il est le fondateur, qui le lie à notre Fédération durant 50 ans de fidèle collaboration et de confiance partagée.
A ce titre et en reconnaissance de cette précieuse collaboration, nous vous proposons de le nommer membre d'honneur de la Fédération. Michel est nommé par acclamations et reçoit un présent.

Carmen Bender, administratrice

Enfin, nous profitons de féliciter officiellement notre administratrice Carmen Bender pour la naissance de son petit garçon et lui offrons un bouquet de fleurs. Nous nous réjouissons de la retrouver parmi nous dans les prochaines semaines.

Avant de passer aux divers, le président rappelle de déposer sur la table à la sortie de la salle les écouteurs et cartes de vote.

11. Divers

- Nous vous annonçons d'ores et déjà que l'assemblée générale 2027 se tiendra le samedi 20 mars et non le 27 mars, en raison des fêtes de Pâques.
- Nous vous relayons une demande reçue d'Alissa Bobillier, étudiante en musicologie et histoire du théâtre musical à l'Université de Fribourg. Dans le cadre de son travail de Master, sa recherche porte sur l'interprétation, par nos choeurs, de l'œuvre chorale d'André Ducret. Pour constituer son corpus d'étude, elle cherche à recenser des enregistrements audio ou vidéo réalisés par des choeurs de plusieurs de ses pièces : *Soir d'octobre*, *Indigo*, *L'hiver vient aux fenêtres* et *Je vous salue Marie*. N'hésitez pas à entrer en contact directement avec elle.
- Frédéric Studer, président du GCVC, s'exprime au nom des présidents des 4 Groupements de la Fédération et remercie le Comité directeur pour son travail et les grands efforts accomplis pour l'organisation de la prochaine Fête cantonale.
 Le comité est remercié par applaudissements.

 Le 14 mars, les responsables des Groupements ont été convoqués par le Comité directeur pour une information importante : la Fête cantonale 2027 est annulée.
 Une surprise et une déception !

 Est-il pertinent de proposer une alternative ? Oui !
 Il ne s'agit pas d'organiser "une fête bis" mais de rassembler les gens autour d'un même projet, autour du chant, entre générations, entre types de chœurs.

 Nous n'avons pas de projet détaillé aujourd'hui. Une présentation et une discussion seront organisées à mi-mai, plus de détails à fin mai, des pré-inscriptions à mi-juin et des inscriptions définitives à mi-septembre.
 Nous ne souhaitons pas ouvrir le débat ni les questions aujourd'hui.

 Merci Frédéric pour cette proposition et aux présidents des Groupements de porter ce souci de rassembler.

12. Remerciements et Conclusion

Avant de conclure, le président remercie en votre nom à tous :

- La commune de Collonges pour son accueil et l'apéritif qui suivra
- Mme Corinna Timm qui a eu la lourde tâche de traduire nos propos en allemand
- M. Louis-François Zingg, président, et les membres de l'Ensemble d'Outre-Rhône, de leur accueil et soutien dans l'organisation de cette matinée

Il tient à remercier chaleureusement tous ceux qui oeuvrent en coulisses, ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire avancer notre Fédération :

- A mes collègues du Comité directeur, Aurélie et Marie
- A notre administratrice Carmen
- A Anne Sarrasin pour son aide durant les deux derniers mois
- Aux présidents ou représentants des Groupements, Nadine, Jean-Michel, Frédéric et David
- Aux membres de la Commission musicale, Alain, Elisabeth et Valentin
- A nos formateurs et coachs vocaux

Un immense merci également à nos partenaires et sponsors, sans qui beaucoup de nos initiatives n'auraient pas vu le jour.

Enfin, merci à vous tous pour votre participation, votre discipline et votre patience.

Avant l'apéro, nous aurons le plaisir d'écouter l'Ensemble d'Outre-Rhône. Nous vous remercions de rester en place durant leur prestation puis partagerons le verre de l'amitié.

Merci de votre attention et belle suite de journée !

Fabien Albasini
Président FSCV



Béatrice Albasini
Secrétaire ad hoc



Sion, le 8 avril 2026